
INF8883

Séminaire de maîtrise en informatique III

Traitement automatique du langage naturel

Plan de cours

Responsable(s) du cours

Coordination : SADAT, Fatiha
PK-4625
poste 3885
sadat.fatiha@uqam.ca

Description du cours

Ce séminaire a pour but de favoriser l'accès à divers domaines spécialisés ou nouveaux en informatique ainsi que d'initier à la recherche.

Objectif du cours

Ce cours vise à initier l'étudiant à la recherche dans le domaine du Traitement Automatique du Langage Naturel.

Le traitement automatique du langage naturel ou de la langue naturelle (abr. TALN) ou des langues (abr. TAL) est une discipline de l'intelligence artificielle, qui concerne l'application de programmes et techniques informatiques à tous les aspects du langage humain. Cette discipline est parfois nommé ingénierie linguistique. Plus précisément, Le TALN concerne la conception de systèmes et techniques informatiques permettant de manipuler le langage humain dans tous ses aspects.

Contenu du cours

Ce cours vise à introduire les principaux concepts et stratégies liés au traitement automatique d'une langue naturelle et ses variantes.

Plus particulièrement, ce cours a pour objectifs d'étudier ce qui suit :

Les essentiels du traitement linguistiques dont la morphologie, syntaxe, sémantique, extraction de l'information, entités nommées, expressions multi-mots ou polylexicales, la désambiguïsation lexicale, etc.

Une Introduction aux modèles de langues, à l'approche distributionnelle et au prolongement de mots (word embeddings) ainsi que quelques applications du TALN seront abordés dans ce cours. Comme applications du TALN, nous citons la traduction automatique, la recherche d'information, la génération des résumés automatiques, système de question-réponse, etc.

Modalités d'évaluation

Description	Pondération
Projet de session (2 à 3 parties)	60%
Présentation d'un article de recherche	30%
Participation	10%

Médiagraphie

- Gregory Grefenstette : Cross-Language Information Retrieval. Springer ; édition Mar 31 1998.
- M. Boughanem, J. Savoy : Recherche d'information : Etat des lieux et perspectives. Lavoisier, Paris, 2008.
- Christopher D. Manning, Hinrich Schütze : Foundations of Statistical Natural Language Processing. Disponible sur le web : <http://www-nlp.stanford.edu/fsnlp/>
- Manning Christopher D., Raghavan Prabhakar, and Schutze Hinrich : Introduction to Information Retrieval. Ricardo Baeza-Yates, Berthier Ribeiro-Neto : Modern Information Retrieval , C. J. van RIJSBERGEN : Information Retrieval. Butterworths, London (UK), 1979. <http://www.iro.umontreal.ca/~nie/IRbook/Preface.html> <http://www.dcs.gla.ac.uk/Keith/Preface.html>
- G. Salton : Automatic Text Processing. Addison-Wesley, Reading (MA), 1989.
- W. B. Frakes, R. Baeza-Yates : Information Retrieval : Data Structures & Algorithms. Prentice Hall, Englewood Cliffs (NJ), 1992.
- Ayse Goker , John Davies : Information Retrieval : Searching in the 21st Century.
- Mitkov, R. 2005 : The Oxford handbook of computational linguistics. Oxford : Oxford University Press.
- Salton, G. et McGill, M. 1983 : Introduction to Modern Information Retrieval. New-York : McGraw-Hill.
- D. Grossman and O. Frieder : Information Retrieval - Algorithms and Heuristics. Springer, 2004 (second edition).
- FUCHS C. : Linguistique et traitements automatiques des langues, 1993. <http://cat.inist.fr/?aModele=afficheN&cpsidt=3726134>
- Gerald Gazdar, Chris Mellish : Natural Language Processing in Prolog. An Introduction to Computational Linguistics. Addison-Wesley, Workingham (UK).

- Pierre Nugues : An Introduction to Language Processing with Perl and Prolog. Springer, Berlin, 2006.
- N. Indurkha, F. Damerou : Handbook of Natural Language Processing. Chapman & Hall/CRC Press, 2nd Ed., BocaRaton, 2010
- Erik Hatcher, Otis Gospodnetic : Lucene in Action. Manning.
- Ian H. Witten, Alistair Moffat, Timothy C. Bell : Managing Gigabytes. Compressing and Indexing Documents and Images. Morgan Kaufmann, 1989.
- Daniel Jurafsky and James H. Martin : SPEECH and LANGUAGE PROCESSING - An Introduction to Natural Language Processing, Computational Linguistics, and Speech Recognition. Second Edition 2009 <http://www.cs.colorado.edu/~martin/slp2.html>
- Erik Hatcher, Otis Gospodnetic : Lucene in Action. Manning.
- Ian H. Witten, Alistair Moffat, Timothy C. Bell : Managing Gigabytes. Compressing and Indexing Documents and Images. Morgan Kaufmann, 1989.
- D'autres références pertinentes seront données durant la session.

L'autorisation de reprendre un examen en cas d'absence est de caractère exceptionnel. Pour obtenir un tel privilège, l'étudiant-e doit avoir des motifs sérieux et bien justifiés.

Il est de la responsabilité de l'étudiant-e de ne pas s'inscrire à des cours qui sont en conflit d'horaire, tant en ce qui concerne les séances de cours ou d'exercices que les examens. **De tels conflits d'horaire ne constituent pas un motif justifiant une demande d'examen de reprise.**

Dans le cas d'une absence pour raison médicale, l'étudiant-e doit joindre un certificat médical original et signé par le médecin décrivant la raison de l'absence à l'examen. Les dates d'invalidité doivent être clairement indiquées sur le certificat. Une vérification de la validité du certificat pourrait être faite. Dans le cas d'une absence pour une raison non médicale, l'étudiant-e doit fournir les documents originaux expliquant et justifiant l'absence à l'examen ; par exemple, lettre de la Cour en cas de participation à un jury, copie du certificat de décès en cas de décès d'un proche, etc. Toute demande incomplète sera refusée. Si la direction du programme d'études de l'étudiant-e constate qu'un étudiant a un comportement récurrent d'absence aux examens, l'étudiant-e peut se voir refuser une reprise d'examen.

L'étudiant-e absent-e lors d'un examen doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'examen, présenter une demande de reprise en utilisant le formulaire prévu, disponible sur le site Web du département à l'adresse suivante : info.uqam.ca/politiques/.

L'étudiant-e doit déposer le formulaire dûment complété au secrétariat de la direction de son programme d'études : PK-3150 pour les programmes de premier cycle, PK-4150 pour les programmes de cycles supérieurs. Pour plus de détails sur la politique d'absence aux examens du Département d'informatique, consultez le site web suivant : info.uqam.ca/politiques.

PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique. (extraits)

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en la faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-créditation, un rapport de stage ou un rapport de recherche ;
- Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites suivants : www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html et www.bibliotheques.uqam.ca/plagiat/le-plagiat-liens-rapides.

Politique no 16 visant à prévenir et combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Pour consulter la politique no 16 :

instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_16.pdf

Services offerts :

Pour obtenir de l'aide, faire une divulgation ou une plainte :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : harcelement.uqam.ca

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514 987-0348

calacs@uqam.ca

trevepourelles.org

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :

514 987-3185

Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131

Les étudiants qui ont une lettre signée de leur conseillère ou conseiller de l'Accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap (ASESH), dans laquelle il est fait état de leur inscription au ASESH à titre d'étudiant(e) en situation de handicap, sont invités à remettre ce document à leurs professeur(e)s et chargé(e)s de cours dès le début de la session afin que les aménagements dans le respect des exigences académiques soient déterminées de concert avec chacun des professeur(e)s et chargé(e)s de cours. Les étudiants qui ont une déficience et qui ne seraient pas inscrits au ASESH sont priés de se présenter au AB-2300.

Étudiants avant une déficience de type visuelle, auditive, motrice, trouble d'apprentissage, trouble envahissant du développement et trouble de santé mentale :

Les étudiant(e)s qui ont une lettre d'*Attestation des mesures d'aménagements académiques* obtenue auprès d'une conseillère, d'un conseiller de l'ACCUEIL ET SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP (ASESH) doivent rencontrer leurs enseignant(e)s au début de la session afin que des mesures d'aménagement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux et celles qui ont une déficience ou une incapacité mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter l'ASESH au (514) 987-3148 ou se présenter au AB-2300 le plus tôt possible.